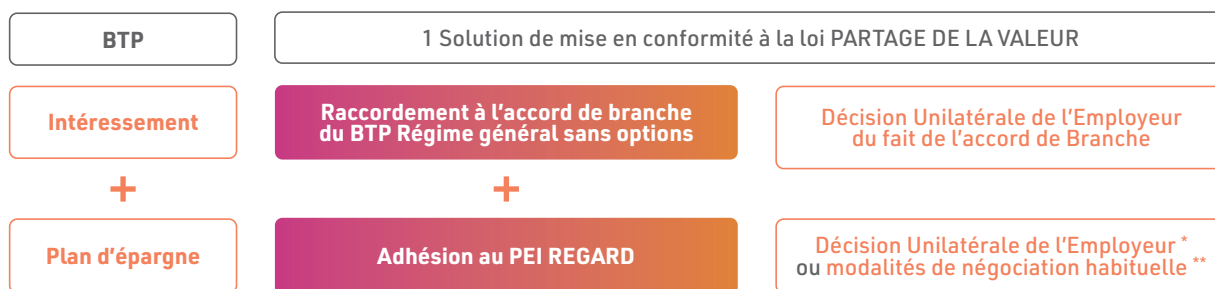


GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

INTÉRESSEMENT DU BTP & CONFORMITÉ

SOLUTION CLÉS EN MAIN



* Entreprises sans CSE, ni Délégués Syndicaux. ** par accord au sein du CSE ou ratification aux 2/3 du personnel.

OPTEZ POUR UNE PROCÉDURE DE MISE EN PLACE SIMPLIFIÉE



LIMITEZ LES FORMALITÉS !

Le Régime Général d'intéressement du BTP est un dispositif de branche « prêt à l'emploi » auquel l'entreprise n'a plus qu'à adhérer. Les modalités d'adhésion sont facilitées pour les TPE/PME de moins de 50 salariés : une simple décision unilatérale de l'employeur (DUE) est suffisante. Un modèle de DUE vous sera adressé par REGARDBTP dans le cadre de votre parcours d'adhésion. Vous n'aurez plus qu'à signer la DUE et la déposer sur la plateforme TéléAccords.

L'offre PEI REGARD & PER REGARD - composée de deux plans d'épargne distincts et complémentaires, l'un dédié au financement de projets à horizon 5 ans, l'autre dédié à la retraite - repose également sur des accords « clés en main ». REGARDBTP a déjà procédé aux dépôts des accords auprès de la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS). Vous êtes ainsi libéré de la rédaction d'accords spécifiques et des formalités de dépôt. À l'ouverture du contrat, vous choisissez librement pour chaque plan d'épargne, les règles d'abondement ainsi que les modalités particulières de tenue de registre et de tenue de comptes.

MODALITÉS D'ADHÉSION AU RÉGIME GÉNÉRAL D'INTÉRESSEMENT DU BTP

Entreprises du BTP (Bâtiment, Travaux Publics ou mixtes) de moins de 50 salariés	
Adhésion unilatérale	Documents à fournir à REGARDBTP
> Adhésion à l'accord de branche par décision unilatérale de l'employeur (DUE)	> Décision unilatérale d'adhésion signée > Preuve de dépôt de la DUE sur la Plateforme TéléAccords

Délai limite d'adhésion au Régime général d'intéressement de branche pour garantir le caractère aléatoire : avant la fin de la 1^{ère} moitié de la période de référence retenue pour le calcul de l'intéressement suivant sa prise d'effet, soit pour une période de calcul annuelle la fin du 1^{er} semestre.

EXEMPLE DE CALENDRIER DE MISE EN PLACE DE L'INTÉRESSEMENT POUR UNE PÉRIODE ANNUELLE CALÉE SUR UN EXERCICE CLOS AU 31/12

30/06 année N	31/12	31/05 année N+1
Date limite de signature de la DUE		Date limite de versement de l'intéressement
15/07 année N		
Date limite de dépôt à la DEETS		

MODALITÉS D'ADHÉSION AU PEI REGARD / PER REGARD

CSE ou au moins un délégué syndical dans l'Entreprise		Absence de CSE ⁽¹⁾ et de délégué syndical ou échec des négociations	
Adhésion négociée	Documents à fournir à REGARDBTP	Adhésion unilatérale	Documents à fournir à REGARDBTP
> Vote du Comité Social et Économique OU > Ratification aux 2/3 sur demande conjointe du chef d'entreprise et du CSE ou d'au moins un délégué syndical	> Signature du contrat d'adhésion + > Procès-verbal (PV) d'adhésion par vote du CSE OU > Procès-verbal (PV) d'adhésion par ratification aux 2/3 + Liste d'émargement <i>Retrouvez les modèles de PV d'adhésion en consultant le lien page 4</i>	Documents à conserver par l'Entreprise⁽²⁾ : > Attestation de l'employeur indiquant qu'il n'a été saisi d'aucune désignation de délégué syndical (intégrée au PV) + > PV de carence aux élections du CSE datant de moins de 4 ans OU > PV d'échec des négociations indiquant les propositions respectives des parties et les mesures que l'employeur entend appliquer unilatéralement + > PV de consultation du CSE (antérieur d'au moins 15 jours à la signature du/des plan(s))	> Signature du contrat d'adhésion

(1) L'obligation pour l'entreprise d'avoir un CSE s'applique dès que l'entreprise atteint le seuil d'au moins 11 salariés pendant 12 mois consécutifs.

(2) En cas de contrôle URSSAF, l'Entreprise devra être en capacité de fournir ces documents pour justifier de la situation lui ayant permis d'adhérer par décision unilatérale.

QUELLES MODALITÉS D'INFORMATION ?

> AUPRÈS DE LA DEETS

INTÉRESSEMENT DU BTP - Régime Général de branche sans options : votre DUE doit être déposée sur la plateforme TéléAccords au plus tard dans les 15 jours suivant la date limite de sa signature.

Nota : le respect de cette formalité de dépôt dans les délais légaux conditionne le bénéfice des avantages fiscaux et sociaux qu'offre le dispositif.

PEI REGARD / PER REGARD : l'adhésion ne nécessite aucune formalité de dépôt à la DEETS.

> AUPRÈS DES SALARIÉS

.....> Information avant l'adhésion

L'Entreprise dotée d'un CSE ou d'au moins un délégué syndical, doit tenir une réunion d'information du Comité Social et Économique ou des salariés, et remettre les informations nécessaires aux négociateurs en amont de la réunion de négociation.

REGARDBTP vous accompagne dans ces démarches et met à votre disposition toutes les informations et les documentations utiles. Vous trouverez notamment les accords de branche d'intéressement du BTP, le règlement du PEI REGARD, ainsi que les Documents d'Informations Clés (DIC) des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) de la gamme REGARD ÉPARGNE. Pour une adhésion au plan d'épargne retraite, le règlement du PER REGARD, et la fiche de présentation des trois grilles d'allocation de la gestion pilotée HORIZON RETRAITE sont également à fournir.

.....> Information à l'ouverture du dispositif

Une information sur la mise en place dans l'entreprise et le contenu du dispositif (Régime Général d'intéressement de branche, PEI REGARD, ainsi que PER REGARD si cette option est retenue) doit être délivrée à l'ensemble des salariés.

En cas d'option pour le PER REGARD, le tableau d'information sur chaque actif éligible au PER REGARD doit également être transmis à vos salariés à l'ouverture du plan.

> PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR À REGARDBTP

Afin de finaliser l'adhésion à la solution INTÉRESSEMENT & CONFORMITÉ et l'ouverture du contrat, l'Entreprise doit transmettre à REGARDBTP une copie des documents attestant de son adhésion :

.....> Au Régime Général d'intéressement du BTP :

DUE d'adhésion datée et signée par l'entreprise, et preuve de dépôt de la DUE sur la plateforme TéléAccords.

.....> Au PEI REGARD / PER REGARD (pièces à joindre par les seules entreprises dotées d'un CSE ou d'au moins un délégué syndical) :

PV d'adhésion par ratification à la majorité des 2/3 du personnel avec liste d'émargement complété et signé

OU PV d'adhésion par vote du CSE complété et signé.

.....> Au contrat de Tenue de compte conservation de parts (en 2 exemplaires) :

- La pièce d'identité du représentant légal de l'Entreprise ET si le signataire est différent la pièce d'identité du signataire accompagnée de la délégation de pouvoir.

- Un extrait K-bis de moins de 3 mois mentionnant le nom du représentant légal, ou selon la profession, l'attestation d'inscription au répertoire des métiers ou dans une chambre de commerce et d'industrie, inscription sur une liste professionnelle, inscription au tableau d'un ordre professionnel, inscription à une fédération ou à un syndicat professionnel(le) patronal(e).

- Le mandat de prélèvement SEPA signé au format papier (ou via le parcours de signature électronique) et accompagné d'un justificatif de domiciliation bancaire (RIB au format IBAN/BIC) de l'Entreprise.

ET pour les Entreprises non référencées dans les bases «clients» de nos partenaires : les statuts de l'Entreprise et les comptes annuels du dernier exercice clos.

REGARDBTP met à votre disposition l'ensemble des documents cités à la page suivante>

LISTE DES DOCUMENTATIONS RELATIVES À LA SOLUTION

Les documentations INTÉRESSEMENT DU BTP et PEI REGARD/PER REGARD sont à mettre à disposition du Comité Social et Économique ou des salariés. La documentation CONTRACTUELLE est à conserver par l'Entreprise.

INTÉRESSEMENT DU BTP

- ☐ Accord collectif national instituant un Intéressement dans le Bâtiment et les Travaux Publics du 15 mars 2018 / Arrêté d'extension du 3 avril 2020 (pour les entreprises du Bâtiment ou mixtes Bâtiment et Travaux Publics).
- ☐ Accord collectif national instituant un Intéressement dans les Travaux Publics du 15 mars 2018 / Arrêté d'extension du 3 avril 2020 (pour les entreprises des Travaux Publics).
- ☐ Projet de DUE d'adhésion à l'accord de branche du BTP – Régime général sans options.
Une trame spécifique de Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) sera communiquée par REGARDBTP à l'Entreprise dans le cadre du parcours d'adhésion.

PEI REGARD / PER REGARD

- ☐ Règlement du PEI REGARD version consolidée au 1^{er} janvier 2021.
- ☐ Fiche de présentation des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) de la gamme REGARD ÉPARGNE.
- ☐ Documents d'Informations Clés (DIC) des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) de la gamme REGARD ÉPARGNE.
- ☐ Règlement du PER REGARD version consolidée au 1^{er} janvier 2021.
- ☐ Fiche de présentation des trois grilles d'allocation de la gestion pilotée HORIZON RETRAITE.
- ☐ Tableau d'information réglementaire sur chaque actif éligible au PER REGARD.

DOCUMENTATION CONTRACTUELLE

- ☐ Conditions générales de tenue de compte de REGARDBTP.
- ☐ Tarification « Entreprise » et Tarification « Épargnants ».
- ☐ Liste récapitulative des documents à fournir pour l'ouverture du contrat de Tenue de compte conservation de parts.
- ☐ Mode d'emploi service des versements en ligne.

VOUS TROUVEREZ ÉGALEMENT LES MODÈLES DE PV D'ADHÉSION À NOUS RETOURNER COMPLÉTÉS ET SIGNÉS :

- ☐ Procès-verbal d'adhésion au PEI REGARD/PER REGARD par vote du comité social et économique (CSE).
- ☐ Procès-verbal d'adhésion au PEI REGARD/PER REGARD par ratification à la majorité des 2/3 du personnel.

➤ **Pour retrouver et télécharger ces documents,**
rendez-vous sur www.regardbtp.com/espace-contractuel-btp



www.regardbtp.com

REGARDBTP Teneur de Comptes Conservateur de Parts - Société anonyme à directoire et conseil de Surveillance au capital de 3 800 000 €.
Siège social : 7 Rue du Regard 75006 PARIS – RCS PARIS 451 292 312.

PRO BTP FINANCE Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97-83. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 3 155 904 €. Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - RCS PARIS B 379 892 946.

Ne pas jeter sur la voie publique.

RBTP 01 50 V2

